

## **CONSEIL MUNICIPAL du 05 Juillet 2021.**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Adjoints : FUENTES Carmen, ROCHE Philippe, QUINET Eliane.

Conseillers Municipaux : ABAD Mickaël, BAYLE Léa, BERGER Frédéric, BOSSARON Pascal, BOUHIER Emmanuel, JAFFEUX Christine, MENDES Teddy, PINON Sandra, RAYNAUD Catherine, RICHARD Charles-Henri.

### ▪ **BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT**

#### **RENOVATION SALLE MADELEINE DE CHAZELLES.**

##### ➤ **Attribution marché lot de plomberie.**

Lors de la première commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises, le lot N°4 Plomberie est déclaré infructueux, des devis sont reçus en deuxième consultation. Le classement des entreprises a été effectué au regard des critères d'attribution prévus au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée globalement en fonction du prix des prestations de 40 % et de la valeur technique de 60 %. L'ensemble des offres a ensuite été envoyée pour étude au maître d'œuvre Mme JACOB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché Lot Plomberie à l'entreprise SARL CGA GUILLAUME pour un montant de 24 805.15 € HT soit 29 766.18 € TTC et décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché des travaux.

Stéphane BARDIN remercie les élus de leurs investissements pour la recherche de nouvelles entreprises. Le montant est supérieur à l'estimation du maître d'œuvre mais reste dans des prix acceptables, SARL GUILLAUME reste la mieux placée par rapport à ses tarifs. La salle des fêtes Madeleine de Chazelles restera bloquée jusqu'en novembre 2021.

##### ➤ **Plan de relance exceptionnel au titre du FIC (fond intervention communal) - Demande de subvention au département.**

Il convient d'inscrire la rénovation de la salle Madeleine de Chazelles à ce programme et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental avant le 15 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander, au titre du FIC, une subvention exceptionnelle dans le cadre du Plan de Relance au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, précise que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2021 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

#### **AMENAGEMENT BOURG DE CHAZELLES.**

##### ➤ **Approbation du devis de terrassement et aménagements de sécurité sur RD51-RD443.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise KATZENFORT pour un montant de 17 421.50 € HT soit 20 905.80 € TTC et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les marchés de travaux et toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

Catherine RAYNAUD demande s'il serait possible de solliciter une subvention à la Caisse d'Epargne.

##### ➤ **Pose abri bus par la région.**

En vue d'améliorer le service aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes propose, pour les communes qui le souhaitent, de fournir, de financer et de poser des abris de bus à l'usage de leurs administrés. Une convention relative à l'installation de cet abri bus devra être signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'assurer la ligne de bus desservant plusieurs lycées et collèges et le ramassage scolaire des enfants du primaire, sollicite la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri bus positionné sur la RD 51 rue des Cordelières à Chazelles, modèle Chalet Rondino et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous les documents nécessaires.

## VOIRIE.

### ➤ Attribution du marché pour la route de Mons, rue des Carcailloux et chemin des Fossés.

La commission d'appel d'offres du 28 juin 2021 a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant l'offre des entreprises dont la candidature a été acceptée. Pour rappel, la date de remise des offres était au 28 juin 2021 à 14h00 et l'estimation totale des travaux étaient de 133 470.00 € HT. L'ensemble des offres a ensuite été envoyée pour étude à Mme BERTON de l'ADIT.

La commission d'appel d'offre s'est à nouveau réunie le 01 juillet 2021 pour procéder à l'analyse des offres accompagnée par Mme BERTON. Le classement des entreprises a été effectué au regard des critères d'attribution prévus au règlement de consultation - offre économiquement la plus avantageuse appréciée globalement en fonction des critères suivants : prix des prestations (40 %) et valeur technique (60 %).

Après lecture de l'analyse de l'ADIT et des conclusions de la CAO, le conseil municipal retient l'entreprise SER pour un montant de 122 882.88 € HT soit 147 456.46 € TTC et décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché de travaux tels qu'attribué par la commission d'Appel d'Offres.

Stéphane BARDIN rappelle que dans les 122 882,88 € une partie est financée par Limagrain, une convention sera signée pour demander cette participation.

Charles RICHARD demande s'il n'est pas possible de prendre 3 entreprises pour les 3 périmètres ?

Philippe ROCHE dit qu'il vaut mieux faire un gros marché ce qui coutera moins cher.

Charles RICHARD a remarqué que le panneau AUBIAT vers le Cheix sur Morge est enlevé.

### ➤ Route de Mons – Participation Limagrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une participation d'un montant de 38 417.26 € HT à l'entreprise Limagrain concernant les travaux au Domaine de Mons pour la création de 2 plateaux surélevés, la pose de CC2, réalisation d'une fouille et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention et toutes les pièces relatives à cette opération.

## REHABILITATION IMMEUBLE 13 PLACE DE L EGLISE.

### ➤ Refus avant projet définitif.

Après présentation de l'Avant Projet Définitif proposé par le cabinet Bourbonnais Jacob concernant le projet de réhabilitation de l'immeuble 13 place de l'église et la création d'un réseau de chauffage pour un montant estimé de 385 500.00 € HT soit 462 600.00 € TTC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'Avant Projet Définitif au motif que celui-ci dépasse le montant de l'enveloppe financière de 290 000 € HT affectée aux travaux fixé lors de la passation de marché de la maîtrise d'ouvrage .

## • BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT

### ➤ Budget primitif 2021 - Virements de crédits

Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires de la manière suivante afin de régulariser le solde du compte 10226. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

## COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10223 / OPFI	TLE	1 256,15	
<b>Total</b>		1 256,15	0,00

## COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	1 256,15	
<b>Total</b>		1 256,15	0,00

➤ **Indemnités de fonction des élus.**

Les fonctions d'élu local sont gratuites, cependant une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération. Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire. Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité (maximale) du maire (40.3 % de l'indice brut 1027) et du produit de 10.7 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoint.

Fonction	Nom	Prénom	% indice brut terminal de la fonction publique
Maire	BARDIN	Stéphane	29,50%
1 <sup>er</sup> adjoint	FUENTES	Carmen	9,00%
2 <sup>ème</sup> adjoint	QUINET	Eliane	9,00%
3 <sup>ème</sup> adjoint	ROCHE	Philippe	9,00%
Conseiller délégué	BOSSARON	Pascal	3,00%
Conseiller délégué	JAFFEUX	Christine	3,00%

A compter du 06 juillet 2021, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie par la délibération. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

➤ **Réorganisation Maire – Adjoints – Conseillers.**

Maire : BARDIN Stéphane, 1<sup>ère</sup> adjointe : FUENTES Carmen, 2<sup>ème</sup> adjoint : ROCHE Philippe -, 3<sup>ème</sup> adjointe : QUINET Eliane - Conseillers délégués : BOSSARON Pascal et JAFFEUX Christine.

• **BUDGET ASSAINISSEMENT.**

➤ **Etude diagnostique d'assainissement du réseau et de la station du bourg d'Aubiat -**

**Attribution marche bureaux d'études.**

La Commission d'appel d'offres du 17 juin 2021 a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant l'offre des entreprises dont la candidature a été acceptée.

L'ensemble des offres a ensuite été envoyée pour étude à FG CONSULTANT

Le 28 juin 2021 La commission d'appel d'offre s'est à nouveau réunie pour procéder à l'analyse de offres

Le classement des entreprises a été effectué au regard des critères d'attribution prévus au règlement de consultation - offre économiquement la plus avantageuse appréciée globalement en fonction des critères suivants : le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %),

Après lecture de l'analyse de FG CONSULTANT et des conclusions de la CAO, le conseil municipal retient C2EA pour un montant de 23 380.00 € HT soit 28 056.00 € TTC et décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché de travaux tels qu'attribué par la commission d'Appel d'Offres.

• **DIVERS.**

➤ **COM COM.**

DETR et DSIL vont être recentrées aux Communauté de Communes. Les communes devront lister les actions prévues, un document de concertation leur sera envoyé. Le bureau d'étude ANCT est mandaté pour établir un projet des territoires. Le dossier est à préparer avant le 31 juillet, le bureau d'étude s'engage à une confidentialité.

➤ **PLUI.**

Le 27 et 28 juillet auront lieu les entretiens communautaires au siège de la Communauté de communes Plaine Limagne pour présenter les arguments de chaque commune. D'ici la fin de l'année les permis de construire non validés passeront sur le nouveau PLUI. Il y aura une réunion publique pour présenter le nouveau PLUI.

Stéphane BARDIN demande à ce que l'on maintienne le PLU le plus possible, il y a encore des surfaces constructibles sur Chazelles et Persignat mais il faut privilégier le bourg d'Aubiat. Il pense qu'il faut tenir compte de la rétention patrimoniale.

➤ **Gratiféria.**

Rendez-vous le 14 juillet à 10h00 tous les élus sont les bienvenus.

➤ **Fête patronale 11 et 12 septembre 2021.**

Stéphane BARDIN, s'inquiète de l'attractivité de la commune s'il n'y a pas de fête cette année encore. Stéphane BARDIN aimerait, procéder à l'accueil des nouveaux habitants le dimanche matin et que la commission festivités s'occupe des prix pour l'entretien des devant des maisons. D'autres idées sont les bienvenues.

Remarques diverses :

➤ **Rue de la Rodde est en très mauvais état.**

➤ **Incivilités propriétaires de chiens.**

Il n'est pas rare de voir des habitants d'Aubiat promener leur compagnon à quatre pattes quotidiennement dans les rues et malheureusement beaucoup trop de maîtres ne ramassent pas les déjections de leur animal lors des promenades.